Conseil. Motions de soutien aux salariés de chez Gad

Laurence Claisse, première adjointe, a présidé la dernière séance du conseil, vendredi, avec vingt élus présents et neuf absents excusés, dont le maire, Georges Tigréat. La séance du conseil a débuté par trois prises de position sur deux sujets différents.

Deux motions de soutien aux salariés de chez Gad. Laurence Claisse a proposé à l'assemblée la lecture d'un communiqué de Georges Tigréat, à la suite de la décision de la SAS Gad de fermer l'abattoir de Lampaul-Guimiliau, dès la fin de l'été. « Dès le 31 mai, informé du plan qui se tramait en coulisse (…) j'ai pris la décision, en étroite collaboration avec la CCPL, de mobiliser tous les moyens permettant de rechercher une solution alternative à cette casse économique et sociale (…). Je remercie la prise de position nouvelle de la députée Chantal Guittet (…) qui nous rejoint dans un combat juste, utile et indispensable, dont nul ne sait aujourd'hui, qu'elle en sera l'issue, puisque c'est le tribunal de commerce qui tranchera. Je remercie également Pierre Maille, président du conseil général, qui m'a fait part de sa volonté de concourir au financement de l'étude engagée par le cabinet d'expertise comptable KPMG ».

Marguerite Bléas, pour le groupe « Vous et Nous pour le changement » a, à son tour, « déploré l'attitude des dirigeants et des actionnaires de l'entreprise (…) et le comportement de certains producteurs de porcs », avant de souhaiter que tout soit entrepris pour sauvegarder l'outil industriel, jugeant la fermeture du site de Lampaul-Guimiliau « injustifiée et inacceptable ».

Centrale au gaz : intervention d'Alain Rohou. Alain Rohou, du groupe d'opposition à la construction de la centrale, associé à Angélique Horellou et Pierre Ygrand, est intervenu pour contester l'article paru dans le dernier Landi-infos, concernant le retrait du point suivant : le droit de commander une expertise toxicologique. « C'est devant votre impossibilité de répondre à la pertinence de nos interrogations face à votre décision d'engager une enveloppe de 15.000 € pour cette expertise, et non pas, afin d'éviter les polémiques et encore moins les affrontements, que vous avez retiré ce point de l'ordre du jour », a précisé l'élu, avant de conclure : « Par ailleurs, les services de la CCPL ne sont pas une succursale de Direct Énergie (…). Le seul outil reconnu légalement, pour permettre aux personnes de s'exprimer sur le projet d'une centrale à cycle combiné au gaz (CCCG), sera l'enquête d'utilité publique ».

Le Télégramme 8-07-2013 - Page Locale Landivisiau